

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.
- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Pagination continue.



La
Semaine Religieuse

DE

Québec

Sous le patronage de S. E. le Cardinal Archevêque de Québec



ADRESSER :
Cap-Santé, Comté
de Portneuf,
Canada.



ABONNEMENT :
\$1.00 par année,
payable d'avance ;
2 centins le nu-
méro.

QUÉBEC

IMPRIMERIE GÉNÉRALE A. COTÉ ET C^{ie}

SOMMAIRE

M. l'abbé F. X. Plamondon, 517.—La question scolaire, 519.—Série de lettres sur une question palpitante d'intérêt, 520.—Théologie populaire, 523.—Apostolat de la prière, 525.—Avis important, 525.—Que ferons-nous de nos filles, 525.—Le Bienheureux Gérard Majella, 525.—A travers le monde des nouvelles, 528.

ABONNEMENTS PAYÉS

M. G., rue Saint Jean, Québec.—M. L. L'Erable.

N. B.—L'abonnement qui part du premier de chaque mois est de **UNE PIASTRE** s'il est payé dans l'année courante; et de une piastre et vingt-cinq centins pour tout abonnement en souffrance.

PRIÈRE aux abonnés de réclamer immédiatement tout numéro qui n'arrive pas à destination; de nous signaler les irrégularités qui peuvent se glisser dans le service de distribution; de nous faire connaître tout changement de domicile, et de consulter la liste des noms inscrits sous le titre: **ABONNEMENTS PAYÉS**, pour savoir si leur souscription a été reçue.

On ne s'abonne pas pour moins d'un an, et pour discontinuer son abonnement, il faut en donner avis à l'administration, et solder en même temps tous les arrérages

On peut se procurer la *Semaine Religieuse* aux endroits suivants:

A Saint-Roch, chez Etienne Gauvin, libraire etc., rue Saint-Joseph, N° 235; au Faubourg Saint-Jean, chez Victor Marier, agent, coin des rues d'Aiguillon et Sainte-Marie; à la Basse-Ville, chez Forgues et Wiseman, rue Saint-Pierre, N° 68.

D. G.

Walker's International Atlas

Après un examen attentif de ce nouvel ouvrage, nous pouvons sûrement le recommander.

J.-B. LASNIER ET FILS

MANUFACTURIERS DE CIERGES, NOTRE-DAME DE LÉVIS

SPÉCIALITÉS: CIERGES pour services, pour Quarante-Heures, et pour culte en général; Bougies, veilleuses, confection de FLEURS et de CROIX EN CIRE, réparation des CHEMINS DE CROIX EN CIRE, VIN DE MESSE et de TABLE de première qualité et recommandé par les analystes.

PRIX RÉDUITS—Conditions de paiement et vente à commission ou par dépôt fait, à la volonté des acheteurs.

N. B.—La maison **LASNIER ET FILS** mérite par son honorabilité la confiance du public.

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE QUEBEC

M. l'abbé F.-X. PLAMONDON



Est né à l'Ancienne Lorette, le 20 mars 1826. Après un excellent cours classique au Petit Séminaire de Québec, il entra au Grand Séminaire pour se préparer à la prêtrise qu'il reçut le 20 octobre 1853. La paroisse de Saint-Roch de Québec, où devait s'écouler la première moitié de sa carrière sacerdotale, eût les prémices de son ministère. Il s'en éloigna en 1855, lorsqu'il fut nommé curé de Sainte-Sophie, comté de Mégantic ; mais, dès l'année suivante, il était heureux de reprendre sa première position. En 1865, il fut nommé desservant de la Congrégation de Saint-Roch, fonction qu'il exerça jusqu'en 1874, époque à laquelle il fut promu à la desserte de Saint-Jean-Baptiste de Québec.

Pendant les vingt années que M. Plamondon a dirigé ce quartier important, on peut dire qu'il n'a vécu et travaillé que pour

cette population, qui, disons-le à son honneur, a su apprécier son curé et ne s'est pas montrée ingrate à son égard. Son règne y a été paisible, fécond et heureux, bien que les épreuves ne lui aient pas manqué. En 1876, une première conflagration réduisait en cendres les deux tiers de la paroisse. Ce désastre était à peine réparé, qu'un second incendie, plus désastreux que le premier, dévorait, en 1881, la plus belle partie de cet important faubourg. Au lendemain de cette seconde conflagration, M. Plamondon se trouvait sans église, sans presbytère et sans école. Affecté, mais non découragé, il se remit immédiatement à l'œuvre, et avec le concours que ses paroissiens ne lui ont jamais marchandé, il a su mener à bonne fin les travaux commencés en 1881. Dieu lui a même ménagé la satisfaction d'en voir le complet parachèvement et d'en jouir quelque peu. Dans l'intervalle, il s'occupa de l'érection canonique et civile de la paroisse, et en 1886, ce projet qu'il ruminait depuis quelques années, devenait un fait accompli.

La fin de la carrière de M. Plamondon a pour ainsi dire coïncidé avec le couronnement de ses travaux. Ils étaient à peine terminés lorsqu'il commença à ressentir les premières atteintes du mal qui l'a conduit au tombeau. Il n'était pour tant pas encore un vieillard, mais le ministère des villes use vite et a bientôt raison de la plus forte des constitutions. M. Plamondon comprit de suite la conséquence inévitable de la dépression qui s'accroissait graduellement. Aussi, à partir de ce jour, sa préparation à la mort fut plus prochaine, et la pensée des années éternelles ne le quitta plus.

Lorsqu'il est décédé, le 15 juin, non seulement il ne redoutait plus ce moment suprême, mais il l'appelait de tous ses vœux.

Son corps a été inhumé dans la petite chapelle de Lourdes, après un service solennel chanté par Mgr le Coadjuteur, assisté de MM. Bourque et McCrea, comme diacre et sous-diacre, de M. le chanoine Vézina, comme prêtre-assistant, et en présence d'une centaine de prêtres et de milliers de fidèles. L'éloge funèbre a été prononcé par Mgr Hamel, son confrère de classe.

Sans exceller en aucun genre, M. le curé de Saint-Jean-Baptiste de Québec réunissait un ensemble de qualités qui lui permettaient de s'acquitter parfaitement des différentes charges du ministère paroissial, et de gérer sûrement les intérêts spirituels et temporels de sa paroisse.

Nous recommandons son âme aux prières de nos lecteurs.

Ce service est le seul que nous puissions lui rendre et dont il ait besoin.

D. G.

La question scolaire

Le *Nouveau Moniteur de Rome*, en date du 28 mai, publie sur la question scolaire du Canada, l'important article suivant :

« Le Canada peut se vanter de posséder le régime scolaire le plus juste et le plus libéral. Il existe néanmoins, au Manitoba et au Nord-Ouest, un conflit d'une portée très grave. Le gouvernement des territoires du Nord-Ouest a introduit en 1890 une innovation désastreuse dans la législation scolaire. (1) Il a décrété l'établissement de l'école neutre dans des conditions et avec des exagérations telles, que l'école neutre équivaut à l'école protestante. Il y avait là plus qu'une injustice; c'était un manque de reconnaissance. Le Nord-Ouest est entré dans la Confédération, sur les instances de l'archevêque de Saint-Boniface.

« On se rappelle ce touchant épisode. Se trouvant au Concile du Vatican, pendant la révolte des populations, le grand apôtre fut rappelé par le gouvernement, pour calmer les esprits et faire triompher l'annexion. Grâce à l'influence du prélat, l'œuvre de conquête réussit. Or, en entrant dans la Confédération, les populations catholiques avaient reçu la promesse que tous leurs droits seraient sauvegardés, à l'instar des autres provinces. Aussi quel ne fut pas l'étonnement de l'évêque-missionnaire, quel ne fut pas l'émoi des catholiques, quand le lieutenant-gouverneur substitua, il y a quatre ans, l'école neutre au régime antérieur!

« Les catholiques en appelèrent au gouvernement fédéral. Mais malgré le zèle déployé par les ministres catholiques, la majorité repoussa les revendications des pétitionnaires.

« En face de cette situation douloureuse, que faire? En appeler au gouvernement impérial? A la reine?

« Un essai de solution moyenne vient de se produire avec éclat.

« L'épiscopat canadien a présenté au Parlement de Québec (2) une pétition demandant un règlement équitable de la question scolaire.

« Le cardinal Taschereau, archevêque de Québec, ses six collègues métropolitains et leurs dix-huit suffragants exposent en 13 points les modifications apportées, en 1890, par les lois scolaires, dans les écoles paroissiales du Manitoba et du Nord-Ouest.

(1) Pour être exact, il aurait fallu écrire : Le gouvernement du Manitoba, au lieu de : Le gouvernement des territoires du Nord-Ouest. (N. D. L. R.)

(2) La pétition de l'épiscopat a été présentée au Parlement d'Ottawa, et non à celui de Québec. (N. D. L. R.)

Ces innovations, disent-ils, ont été une source de peines, de regrets et de difficultés pour une partie de la population canadienne: en conséquence, l'épiscopat demande au gouverneur général, en son conseil, de donner telles directions et prendre telles mesures qu'il croira les plus propres à apporter soulagement aux maux dont souffrent les catholiques de la province de Manitoba, par suite des lois scolaires passées dans leur province, en 1890.

« De communiquer avec le lieutenant-gouverneur des territoires du Nord-Ouest, afin que les ordonnances soient modifiées, de façon à corriger les griefs dont se plaignent les catholiques du Nord-Ouest ;

« Enfin, de désavouer l'acte du Manitoba de 1894, décrétant la confiscation de toutes les propriétés scolaires des arrondissements qui ne se seraient pas soumis à la nouvelle législation.

« Nous ne saurions trop applaudir à cet acte d'arbitrage et de haute intelligence. Par cette démarche collective, l'épiscopat tout entier réclame une issue conforme aux pactes, aux droits et à la justice. Il nous paraît difficile que le gouvernement résiste à cette intervention. Le ferait-il, il ne resterait aux catholiques que l'appel suprême à la reine et à l'empire. Ce serait un incident d'une portée internationale si grave que l'administration du Canada et des provinces du Nord-Ouest et du Manitoba n'exposera pas le renom de l'empire britannique à un débat public et solennel. »

Série de lettres sur une question palpitante d'intérêt

Dixième lettre

Desolatio desolata est omnis terra,
quia nullus est qui recogitet corde.
(Jer. X, 11).

Bien cher Alexandre,

La plainte de Jérémie que je mets en tête de la présente lettre, ne cesse de résonner à mes oreilles, depuis avant-hier ; c'est pourquoi j'ai cru devoir la consigner ici. Oui, comme au temps du prophète, la désolation règne en ce monde, et la cause en est toujours la même : c'est le manque de réflexion de la part des amateurs de ce monde. Ils occupent leur intelligence des choses qui tombent sous les sens, ils s'en occupent avec une ardeur fébrile. Tout ce qui flatte l'amour propre et la sensua-

lité fait le fond de leurs soucis ; mais ce qui regarde la meilleure partie d'eux-mêmes leur est à peu près indifférent. Tels n'ont pas été les grands saints que l'Eglise a placés sur ses autels. Sans se désintéresser complètement des choses d'ici-bas, ils ont employé la meilleure part de leur temps à la contemplation des merveilles opérées par le Créateur, non pas tant de la création matérielle, visible, qui n'a été que le décor de celles autrement admirables de l'ordre spirituel ; mais surtout de ces dernières qui allumaient en eux un enthousiasme et une reconnaissance sans bornes envers Celui qui n'a pas hésité à mettre ses infinies perfections au service de ses petites créatures, pour en faire d'autres, lui-même !

Rien n'est plus digne de la Bonté infinie, de sa sagesse et de sa puissance, que de faire des dieux, et de les faire tels qu'ils concourent eux-mêmes à cette œuvre sublime. Et cette seule considération fournit la clef des problèmes si redoutables du libre arbitre, de l'épreuve à laquelle est soumise toute créature raisonnable, et conséquemment du péché. Rien n'est impossible à Dieu, c'est un article de notre foi, exprimé au premier article du Symbole : « Je crois en Dieu, le Père Tout-Puissant. » Cependant il semble qu'ici s'arrête la vigueur du bras de Dieu ; et ne serait-ce pas ce qu'entendait la Vierge hénie lorsqu'elle s'écriait : « Fecit potentiam in brachio suo. — Il a employé la force de son bras en ma faveur » ?

Aussi, il ne paraît pas douteux que ce fut bien là que s'est trouvée la pierre d'achoppement qui a fait trébucher Lucifer et ses satellites. Écoutons l'Apocalypse :

« Et un grand prodige apparut dans le ciel : une femme revêtue du soleil, ayant la lune sous ses pieds, et sur sa tête, une couronne de douze étoiles. » (Apoc. XII, 1).

Quelle est cette Femme ? N'est-ce pas celle que l'Écriture a opposée à Satan, dès l'aurore du monde, au paradis terrestre ? — « Je mettrai des inimitiés entre toi et la Femme, entre ta race et la sienne ; Elle-même l'écrasera la tête..... » (Gen. III, 15). Dieu avait dit d'abord : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul. » — (Gen. II, 18). Or, l'homme par excellence, l'homme type, c'est le Christ, qui doit être le Chef de la cité de Dieu, image créée du monde éternel, incréé, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi ; c'est-à-dire image du ciel des cieux, dont les trois Personnes de l'auguste Trinité sont les occupants éternels, dans l'immensité de leurs attributs infinis. C'est donc à Lui que cette parole doit s'appliquer dans sa plénitude : une femme, ou plutôt la Fem-

me, type et modèle de toutes les autres, devra co-opérer à la formation de cet admirable royaume créé par Dieu pour manifester sa gloire ; et Elle y régnera avec Lui dans les siècles des siècles. C'est Elle qui doit, avec son divin Fils, et par Lui, s'asseoir sur la Montagne du Testament, aux flancs de l'Aquilon—(Is. XIV, 13). Et voilà ce grand prodige que Dieu révèle aux habitants du ciel, en leur signifiant que, son Fils, le Verbe divin, s'unissant hypostatiquement la nature humaine, naîtra de cette Femme, vrai Dieu et vrai Homme, et sera le Médiateur unique par lequel il leur sera donné d'atteindre jusqu'à Lui même, qui est le terme de leur éternelle félicité.

Mais qu'est-ce que l'homme, comparé à l'ange ? Lucifer, un des plus grands princes des célestes escadrons, se pose cette question. Il jette sur lui-même un regard de complaisance, et, oubliant qu'il a tout reçu et qu'il peut tout perdre par l'ingratitude, il laisse pénétrer l'orgueil dans son cœur ; il lui donne asile et méprise l'homme, auquel il prend la détermination de refuser foi et hommage : *Non serviam*—(Jer. II, 20). Bien plus, il juge que le décret de Dieu manque de sagesse et de justice : Puisque, se dit-il, le Verbe éternel doit s'unir à une créature, par l'union hypostatique, c'est à moi qu'est dû cet honneur ; car personne n'en est digne comme moi, et il s'écrie : « Je monterai dans le ciel, je placerai mon trône au-dessus des astres de Dieu, je siégerai sur la montagne du Testament, aux flancs de l'Aquilon. Je me placerai au sommet des nuages, et je serai semblable au Très-Haut. »—(Is. XIV, 13, 14).

A peine ce premier des révolutionnaires a-t-il manifesté sa téméraire entreprise, que Michel, autre archange de premier ordre, proclame sa soumission en s'écriant : « Qui est semblable à Dieu ? » Et le voilà engagé ce grand combat que décrit l'Apocalypse : « Et il se fit un grand combat dans le ciel : Michel et ses anges combattaient contre le Dragon, et le Dragon et ses anges combattaient contre lui. » (Apoc. XII, 7). C'est en effet un grand combat, non avec des armes matérielles qui n'ont pas de prise sur de purs esprits, mais avec les armes propres des intelligences : la parole, les arguments, les conclusions. » « Il fut grand, en effet, ce combat, à tous les points de vue ; grand, par le nombre et la puissance des combattants ; grand, parce qu'il fut le commencement de tous les autres ; grand, par ses résultats immenses, éternels ; grand, par la vérité qui en fut l'objet. »

Et l'Apocalypse ajoute : « Ceux-ci furent vaincus ; et leur place ne se trouva plus dans le ciel. »

« Et ce grand Dragon, l'ancien serpent qui s'appelle le Diable et Satan, qui séduit tout l'univers, fut précipité sur la terre, et ses anges avec lui.....

« Et le Dragon se voyant précipité sur la terre, poursuivit la Femme qui avait mis au monde un fils. » (*Ibid.* 8, 9, 13).

Dans ma prochaine, j'appuierai ce qui précède de l'autorité de plusieurs grands théologiens, dont je n'ai été qu'un écho bien affaibli. Puis viendront les commentaires et d'autres développements que je crois nécessaires pour bien éclairer la route que je me propose de parcourir en ta compagnie.

Au revoir.

P. P.

Théologie populaire

Autrefois les gladiateurs, c'est-à-dire des hommes qui combattent avec des armes meurtrières, comme les boxeurs de profession luttent entre-eux aujourd'hui avec leurs poings, se frottaient le corps d'huile pour le rendre plus fort et plus souple. De même, dans la Confirmation, l'application de ce signe sensible de la force donne la grâce intérieure de la force. On sait, de plus, que l'huile a la propriété de s'épandre sur n'importe quel objet et d'en pénétrer intimement les fibres. Une goutte d'eau qui tombe sur un morceau de papier sèche presque instantanément ; mais une goutte d'huile le pénètre entièrement et gagne toute sa surface. Ainsi l'emploi de l'huile a pour but de montrer que la grâce de la Confirmation fait sentir ses effets sur notre vie entière, et nous fortifie à jamais dans notre foi.

Dans la Pénitence, les paroles de l'absolution que le prêtre prononce en élevant la main droite, sont le signe sensible de la grâce qui descend dans l'âme du pénitent et la purifie de ses iniquités. Dans l'Eucharistie, les apparences du pain et du vin et les paroles de la consécration ; dans l'Extrême-Onction, les onctions avec l'huile des infirmes sur les sens du malade ; dans l'Ordre, l'imposition des mains, les insufflations et la tradition des divers instruments, et enfin, dans le Mariage, le consentement mutuel des parties et la bénédiction du prêtre sont les signes sensibles de la grâce invisible répandue dans nos âmes par chacun de ces sacrements.

Si nous n'avions pas ces signes sensibles comment pourrions-nous connaître le moment précis où les grâces nous sont données ? Nous le pouvons, sous l'économie actuelle, car la grâce est donnée à l'instant même où le signe sensible est appliqué ; parce que c'est l'application du signe qui, par l'institution divine,

donne la grâce, et ainsi les deux choses doivent prendre place ensemble.

L'institution par Jésus-Christ est absolument nécessaire parce qu'il est l'auteur de toute grâce, et peut seul déterminer la manière dont il veut qu'elle soit distribuée. L'Eglise peut communiquer ses grâces, mais seulement comme il le veut. Par conséquent elle ne peut ni instituer de nouveaux sacrements, ni abolir ceux que Jésus-Christ a institués.

Combien y a-t-il de sacrements ?

Il y a sept sacrements : le Baptême, la Confirmation, l'Eucharistie, la Pénitence, l'Extrême-Onction, l'Ordre et le Mariage.

La vie de l'âme est semblable, sous plusieurs rapports, à la vie du corps. Nos corps doivent d'abord naître, puis être fortifiés, nourris, etc. On doit les soigner quand ils sont malades, et nous devons encore en prendre soin lorsque l'âme se prépare à les quitter. La famille pourvoit à ces différents services. De même nous naissons à la vie spirituelle par le Baptême, nous sommes fortifiés dans la foi par la Confirmation, nourris par la Sainte-Eucharistie, guéris des maladies de l'âme par la Pénitence, et soulagés, spirituellement et corporellement, à l'heure de la mort, par l'Extrême-Onction. L'Ordre nous donne les directeurs spirituels appelés de Dieu, et le Mariage fonde les familles, composées de gouvernants et de gouvernés. Comme on le voit, notre vie spirituelle est semblable en plusieurs choses à notre vie corporelle.

D'où vient aux sacrements la vertu de donner la grâce ?

La vertu qu'ont les sacrements de donner la grâce leur vient des mérites de Jésus Christ.

Notre Seigneur a souffert et est mort pour nous mériter la grâce, et a institué les sacrements qui sont le canal par lequel elle nous est donnée.

Quelle grâce les sacrements donnent-ils ?

Certains sacrements donnent aux pécheurs la grâce sanctifiante, qui les justifie, et les fait passer de la mort du péché à la vie de la grâce : et d'autres augmentent la grâce sanctifiante dans les âmes qui possèdent déjà la vie surnaturelle.

Certains sacrements donnent donc la grâce sanctifiante, tandis que les autres ne font que l'augmenter.

Quels sont les sacrements qui donnent aux pécheurs la grâce de la justification ?

Les sacrements qui donnent aux pécheurs la grâce de la justification, sont le Baptême et la Pénitence.

D. G.

Apostolat de la prière**PRIÈRE QUOTIDIENNE DURANT LE MOIS DE JUILLET**

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes vos autres intentions.

Je vous les offre, en particulier, pour la sauvegarde de l'indépendance de l'Église et de ses droits, afin qu'elle puisse exercer librement son influence et poursuivre en paix sa mission. Ainsi-soit-il.

Avis important

Les abonnés qui doivent plus d'un an d'abonnement et qui ont reçu leur compte dans le cours de l'année, sont respectueusement priés de se mettre en règle avec l'administration aussitôt que possible.

Un abonné, de Québec, nous a adressé à la date du 14 juin, le montant de sa souscription, et a oublié de nous donner son nom.

Que ferons-nous de nos filles.

Un journal américain ayant promis un prix à celui de ses abonnés qui ferait la meilleure réponse à la question qui sert de titre à cet alinéa, a couronné la réponse suivante, que bien des mères pourront méditer avec profit :

Que ferons-nous de nos filles ? D'abord des chrétiennes, puis donnez-leur une bonne instruction élémentaire. Apprenez-leur à préparer un repas convenable, à laver, repasser, raccommoder des bas, coudre des hontous, à faire une chemise, et à tailler tous leurs habits. Qu'elles sachent cuire leur pain et se rappellent qu'une bonne cuisine épargne bien des dépenses de pharmacie. Dites-leur qu'un écu de cinq francs se compose de cent sous ; que pour épargner, il faut dépenser moins qu'on ne gagne, et qu'on doit s'attendre à la misère lorsqu'on dépense plus que ses revenus. Enseignez-leur qu'une robe de coton payée habille mieux qu'un vêtement de soie sur lequel on doit de l'argent.

Qu'elles sachent de bonne heure acheter et faire le compte de leurs dépenses. Répétez-leur qu'un honnête ouvrier en tablier et en bras de chemise est cent fois plus estimable, n'eût-il pas un sou, qu'une douzaine de jeunes élégants vaniteux et imbéciles.

Apprenez-leur à aimer les fleurs et en général toutes les œuvres de Dieu. Après cela, faites-leur donner des leçons de piano et de peinture, si vous en avez les moyens, mais sachez que ces arts sont bien secondaires et tiennent peu de place dans l'existence.

« Qu'elles apprennent encore à mépriser les vaines apparences et que leur oui soit oui, et leur non, non. Quand viendra le moment de les marier, persuadez-les que le bonheur, dans leur ménage, ne viendra pas de la fortune, ou de la situation que possède leur mari, mais de ses qualités morales et de son caractère. Si vous avez pesé, tout ceci, et si elles vous ont compris, tenez pour certain que vos filles seront heureuses et trouveront leur voie. Pour le reste laissez faire à Dieu. »

LE BIENHEUREUX GÉRARD MAJELLA

(Suite)

Sa Patience.

Au commencement de 1754, Gérard fit entrer au couvent du Saint-Sauveur, à Foggia, une fille nommée Néria Caggiano. Comme elle paraissait animée d'un grand désir de se consacrer à Jésus-Christ, il s'interposa auprès de personnes fortunées pour obtenir la dot nécessaire à son admission. Mai vingt jours après son entrée, elle retourna à sa ville natale. Pour justifier son inconstance, elle se mit à diffamer le saint monastère où elle avait été admise ; elle fit plus ; elle inventa contre l'angélique Gérard la plus infâme des calomnies, et l'astucieuse Néria sut revêtir son imposture de couleurs si spécieuses qu'on ne pouvait guère douter de la culpabilité du frère.

Saint Alphonse, sans toutefois admettre l'accusation à la légère, en profita pour mettre à l'épreuve la vertu de l'angélique religieux. Il le fit venir à Nocéra, et lui remit devant les yeux l'énormité du crime supposé. Au lieu de se disculper, Gérard baissa les yeux, et garda le silence comme s'il eût été coupable ; il accepta même sans réplique la pénitence qui lui fut imposée qui consistait dans la privation de la communion et dans la défense sévère d'avoir aucun rapport avec les séculiers, soit de vive voix, soit par écrit. Il n'en continua pas moins à conserver pour saint Alphonse la plus affectueuse vénération. Un jour qu'il passait à côté de lui, on l'entendit s'écrier : « O mon Père, vous avez la face d'un ange ! En vous voyant, je me sens tout inondé de consolations ! »

La calomnie fit grande sensation dans le couvent, mais la sérénité qui régna sur le front de Gérard fit plus d'impression encore. Quand on l'engageait à se justifier, il répondait : « Il est un Dieu, c'est à lui à y pourvoir. — Ma cause est votre cause, » disait-il à Notre-Seigneur ; « si vous voulez que je sois humilié, je le veux aussi ; car vous m'avez appris à marcher dans la voie

de l'humiliation. » Il redoubla ses austerités, retrancha de son court sommeil, et passa le plus souvent la nuit en plein air, sur la plateforme de la maison. Sa vengeance contre ses détracteurs consistait à prier le Seigneur de les faire sortir du triste état de péché dans lequel ils vivaient.

La plus grande affliction du saint rédemptoriste n'était pas tant de se voir diffamé aux yeux de ses confrères et des gens du monde, que d'être privé de la sainte communion ; mais en ce point même, il se soumettait à la volonté divine. A ceux qui le plaignaient, il répondait : « Il me suffit d'avoir mon Jésus dans le cœur. » Un jour qu'on le pressait vivement de demander à saint Alphonse la faveur d'approcher de la Table sainte : « Non, non, » répondit-il. Et frappant de la main la rampe de l'escalier, il ajouta : « Je veux mourir sous le presseur de la volonté de Dieu. » Une autre fois, un Père le priant de lui servir la messe, il lui répondit : « Ne me tentez pas, car je vous l'enlèverais des mains à l'autel. » Il parlait de la sainte hostie dont il était plus que jamais affamé.

Le Frère Gérard, raconte ce Père, tomba malade, et je l'assistai en qualité de préfet des infirmes.

Pendant cette maladie de Gérard, saint Alphonse se trouvant un jour au refectoire, lui intima mentalement l'ordre de venir immédiatement le trouver. Bientôt Gérard se présente devant lui, enveloppé dans son drap de lit. Le saint le réprimande sur l'inconvenance de son accoutrement et exige qu'il s'en explique. « Je suis venu sur-le-champ, » répondit-il modestement, parce que Votre Révérence m'a appelé. »

Cependant Gérard continuait à garder un silence absolu sur le sujet de sa diffamation. Saint Alphonse, par une sage prudence, l'envoya à Giorani, où le bienheureux donna une preuve de plus de sa simplicité dans l'obéissance. Le supérieur l'envoya porter une lettre à Castellamare, et comme la distance était longue, il lui dit de mener l'âne avec lui. Gérard mena donc l'âne par la bride sans le monter. Lorsqu'il rentra à la maison, après avoir fait une route de dix lieues à pied, il se trouvait à bout de forces. Le Père Rossi, dévinant le mystère, lui demanda s'il s'était servi de sa monture : « Non, » répondit le frère, — Pourquoi, non ? — C'est que Votre Révérence ne m'a pas commandé de me servir de l'âne, mais de le mener avec moi, et je n'ai pas fait autrement. »

De Giorani, où il ne resta que dix jours, notre bon frère fut de nouveau rappelé à Nocéra. Il laissa dans cette maison un souvenir de son profond respect pour le Saint-Sacrement. On devait porter un matin la sainte communion à un malade qui gardait la chambre. Or, il se fit qu'en route on perdit la sainte hostie. Grande fut l'affliction du père qui la portait et des frères qui l'accompagnaient. On se mit aussitôt à chercher partout, et Gérard chercha aussi. C'était un spectacle touchant, racontent les témoins, de le voir, dans la vivacité de sa foi, et dans l'élan de son amour pour Jésus-Christ qu'il n'avait plus reçu depuis un mois, de le voir, dis-je, ravi en quelque sorte hors de lui-même et les bras étendus, cherchant son Bien-Aimé vué sous l'hostie. De fait, ce fut lui qui la retrouva, et la joie qu'il en ressentit ne peut se décrire.

Il ne tarda pas à être envoyé à Caposèle, où eut lieu, peu de jours après son arrivée, le miracle de l'invisibilité, que nous rapporterons plus loin.

Il y avait près de deux mois que l'humble religieux était dans le creuset de la tribulation, lorsque le Seigneur, jugeant l'épreuve suffisante, voulut le jus-

luter lui-même. Le saint fondateur reçut une lettre qui le combla de joie. Elle émanait de la calomniatrice elle-même, qui, tombée gravement malade, s'accusait d'avoir agi à l'instigation du démon, et déclarait formellement, devant Dieu, son Juge, que sa première lettre n'était qu'un tissu de calomnies et de mensonges.

A cette nouvelle, la joie fut universelle. Le supérieur-général se hâta de faire venir le bon frère à Nocéra, et lui demanda pourquoi il ne s'était point justifié : « Comment pouvais-je le faire, répondit l'humble-religieux, puisque la règle ordonne de ne point s'excuser ?—Oui, reprit saint Alphonse attendri, allez, mon fils, et soyez béni.

(A suivre.)

A travers le monde des nouvelles

Québec.—Les Quarante-Heures auront lieu à Broughton, le 2 ; à Saint-Sébastien, le 3 ; à Saint-Paschal, le 4 ; à Saint-Paul, le 6 ; à Saint-Méthodé, le 7.—M. l'abbé Paradis chapelain des Ursulines a été nommé curé de Lotbinière.—Le Rév. A. O. Godin est transféré de la cure de Saint-Antoine de l'Île-aux-Grues à celle de Lotbinière, et le Rév. J. B. Gosselin, curé de Notre-Dame-des-Anges de Montauban, remplace le Rév. Godin à l'Île-aux-Grues.—S. G. Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface, Manitoba, est décédé le 22 juin, à l'âge de 71 ans. L'épiscopat perdit en lui un de ses membres les plus éminents, et la patrie un de ses plus grands citoyens.—M. l'abbé Benjamin Demers, curé de Lotbinière, a été nommé curé de Saint-Jean-Baptiste de Québec. Nos meilleurs souhaits.

La Paroisse du Cap de la Madeleine célébrera les 1, 2 3 Juillet prochain un Triduum solennel à l'occasion du deuxième Centenaire de l'Erection de la Confrérie du T. S. Rosaire, dans son ancienne église.

Deux Religieux, choisis dans les deux grandes Familles qui ont desservi, dès son origine, cette ancienne paroisse, prêcheront les Exercices du Triduum qui s'ouvrira le samedi.—M. l'abbé Achille Joseph Pelletier, ancien curé, est décédé à l'Hôpital-Général de Québec, le 19 juin, à l'âge de 62 ans et a été inhumé au Château-Richer, le 23 du mois courant. Il appartenait à la Société Saint-Joseph, à la Congrégation du collège de Sainte-Anne et à la section diocésaine d'une messe. Nous donnerons prochainement son portrait, avec notes bibliographiques.

L'abbé D. GOSSELIN, curé du Cap-Santé, comté de Fortneuf

FÊTES DE LA SEMAINE.

Dimanche,	1	juillet	—PRÉCIEUX SANG. Sol. de SS. Pierre et Paul.
Lundi,	2	"	—Visitation.
Mardi,	3	"	—Saint-Irénée et Comp.
Mercredi,	4	"	—De l'octave.
Jeudi,	5	"	—SS. Cyrille et Methode.
Vendredi,	6	"	—Octave de la S. Pierre.
Samedi,	7	"	—Saint Michel des Saint.

OCTAVE ROUSSEAU, PEINTRE - DÉCORATEUR,
 avantageusement connu du public
 et pouvant fournir les meilleures
 recommandations, se charge, à l'entreprise ou à la journée, de tous travaux
 relatifs à la décoration des EGLISES, SACRISTIES, PRESBYTÈRES et
 MAISONS PRIVÉES.—Résidence ; LOTBINIÈRE.

C.-B. LANCTOT

9, rue Buade, Québec et Notre-Dame, Montréal

Ornements et bronzes d'église dernières nou-
 veautés des grandes manufactures d'Europe.
 Vases Sacrés depuis \$ 15 à 300. Ostensoirs et
 Reliquaires. Soieries et Passementeries de
 toutes sortes. Draps mortuaires, Bannières et



Drapsaux. Chemins de croix et Statues de
 toutes grandeurs et de tous les prix. Métrinos
 à soutane, Coils en Ivoire, Barrettes. Cain-
 tures laine ou soie, Huile d'olive, Encens,
 Charbons, etc. Images et articles religieux en
 grande quantité.

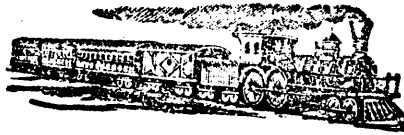
N.-B.—Soutanes faites sur commande et à court délai.

Toute commande adressée à J.-M. AUBRY, 9, rue Buade
 Québec, sera promptement exécutée.

J. GOSSELIN

AVOCAT

4, RUE S.-PIERRE. QUÉBEC



CHEMIN DE FER

* * QUEBEC, MONTMORENCY ET CHARLEVOIX * *

ARRANGEMENTS D'ÉTÉ

COMMENÇANT le et après *LUNDI*, le 28 mai 1894, les trains circuleront comme suit :

LA SEMAINE

Départ de Québec à 7.35 a. m., 10.00 a. m., et 5.00 p. m., 6.15 p. m.
Arrivée à Sainte-Anne, à 8.10 a. m., 11.05 a. m., 6.05 p. m., 7.20 p. m.
Départ de Sainte-Anne à 5.10 a. m., 7.17 a. m. 11.50 a. m., excepté le samedi, 12.20 p. m., samedi seulement, 4.05 p. m., 7.20 p. m., samedi seulement
Arrivée à Québec à 6.45 a. m., 8.24 a. m., 12.57 p. m., 1.25 p. m., 5.10 p. m. 8.25 p. m.

CONVOI EXTRA POUR LES CHUTES MONTMORENCY

Départ de Québec à 2.00 p. m. Retour, départ de Montmorency à 3.45 p. m.

LE DIMANCHE

Départ de Québec à 6.00 a. m., 7.10 a. m., 2.00 p. m., 6.15 p. m.
Arrivée à Sainte-Anne à 6.50 a. m., 8.20 a. m., 3.05 p. m., 7.20 p. m.
Départ de Sainte-Anne à 5.10 a. m., 11.50 a. m., 4.30 p. m.
Arrivée à Québec à 6.45 a. m., 12.57 p. m., 5.40 p. m.

BEAUPRÉ (GRANDE RIVIERE)

LA SEMAINE

Départ de Québec à 5.00 p. m.
Arrivée à Beaupré à 6.15 p. m.
Départ de Beaupré 7.07 p. m.
Arrivée à Québec 5.40 p. m.

LE DIMANCHE

Départ de Québec à 2.00 p. m.
Arrivée à Beaupré à 3.15 p. m.
Départ de Beaupré à 4.45 p. m.
Arrivée à Québec à 5.40. p. m.

Le convoi qui laisse Québec à 6.00 a. m., le dimanche n'arrête pas aux stations intermédiaires.

Des billets de commutation seront vendus à prix réduit pour toutes les stations.

Pour autres informations s'adresser au Surintendant.

W. R. RUSSELL, Surintendant.

G. S. CRESSMAN, Gérant.

≡ VIGNOBLES CANADIENS ≡

COMTE D'ESSEX, SANDWICH, ONT.

ERNEST GIRARDOT ET CIE., PROPRIÉTAIRES

Vin de Messe approuvé par S. E. le Cardinal Taschereau et tous les Evêques de la Puissance. Vin de Table ou Claret de première qualité.
Pour prix, etc., s'adresser à Ernest GIRARDOT et Cie, Sandwich, Ontario, ou à M. J.-A. LANGLAIS, Québec.